



**Région
Hauts-de-France**

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 Juillet 2021,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R.313.1 et R.313.2,

Vu l'arrêté n° 21006768 en date du 5 novembre 2021 désignant Madame Nelly JANIER-DUBRY, en qualité de représentante du Président au sein de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture de l'Aisne,

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement de la représentation du Président au sein de l'instance précitée,

ARRETE MODIFICATIF N°21006768M001

ARTICLE 1er

Madame Nelly JANIER-DUBRY est désignée pour représenter le Président de la Région Hauts-de-France au sein de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture de l'Aisne.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa notification à l'intéressée.

ARTICLE 3

L'arrêté n° 21006768 en date du 5 novembre 2021 est abrogé.

ARTICLE 4

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le

17 JUIN 2025

Xavier BERTRAND